

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Greffes du tribunal de commerce de Meaux

**PROJET DE RÉPARTITION**  
7253861001 - TCM  
Date du dépôt : 28 avril 2021. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE VALENTE STRUCTURES BOIS. 85, rue La Fayette, 77810 Fontenay-Trésigny. RCS Meaux 799 368 533. Activité : fabrication de charpentés et d'autres menuiseries. Le projet de répartition prévu par l'article L844-4 du code de Commerce a été déposé au greffe le 26 avril 2021. Tout intéressé peut contester ledit projet devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

**ÉTAT DE COLLOCATION**  
7254287001 - TCM  
Date du dépôt : 5 mai 2021. SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LG INVEST. 10, rue Charles-Tellier, 77100 Meaux. RCS Meaux 502 112 238. Activité : agences immobilières. L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Meaux le 5 mai 2021. Les contestations seront recevables dans un délai de trente jours à compter de la date de la publication au BODACC auprès du greffe du tribunal judiciaire de Meaux.

## Autres tribunaux

**COUR D'APPEL DE PARIS REDRESSEMENT JUDICIAIRE**  
7253860901 - TCM2  
Date de l'arrêt : 26 avril 2021. SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE L.C.F. 88, avenue de l'Europe, 77184 Emerainville. RCS Meaux 833 540 750. Activité : construction d'autres bâtiments. Par arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du : 23 mars 2021 confirme le jugement d'ouverture de redressement judiciaire rendu le 5 octobre 2020, mais l'infirme sur la date de cessation des paiements, la fixant au 4 décembre 2018.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY**

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**  
7254286901 - TCM2  
Date du jugement : 27 avril 2021. SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE NCB. 21, avenue Antoine-Cusino, 93290 Tremblay-en-France. RCS Bobigny 832 055 271. Activité : restauration de type rapide. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny en date du 27 avril 2021 a prononcé la liquidation judiciaire, sous le numéro 2021J0-0097. Désigné liquidateur : Selas M.J.S. Partners en la personne de Me Nicolas Soinne, 2 Ter, chemin de Lorraine, 93000 Bobigny.

## Avis administratif

7253357570 - AA  
**Commune de TRILPORT**  
Projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme  
**AVIS DE MISE A DISPOSITION AU PUBLIC**

Par arrêté municipal n° 2021-031 du 23 mars 2021, le maire de la commune de Trilport a prescrit la nouvelle procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme, et par délibération n° 2021-030 en date du 14 avril 2021 le conseil municipal a fixé les modalités de mise à disposition au public.

Les objectifs de la procédure portent sur :  
- l'adaptation du règlement écrit et graphique de la zone UB, dont la partie Nord est située trottoir nord de l'avenue de Verdun, afin d'obtenir une harmonisation d'implantations des constructions nouvelles, avec les constructions futures de la ZAC de « l'Ancre de Lune » situées en zone AUA.  
- la modification des règles de construction des garages. La règle actuelle de construction des garages, telle qu'elle figure dans les annexes du règlement du PLU, détermine une superficie de 25 m<sup>2</sup> pour une hauteur au faîtage de 2,50 m.

Cette définition ne permet pas la réalisation d'un garage accessible à tous types de véhicules. Il convient d'augmenter ces hauteurs et superficies, ce qui rendra nécessaire l'évolution du règlement et de ses annexes.  
La mise à disposition au public se déroulera du mardi 25 mai 2021 au lundi 28 juin 2021 inclus, en mairie de Trilport (siège de l'enquête publique).

Le dossier de modification simplifiée n°2, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le maire seront consultables en mairie de Trilport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Trilport aux jours et heures habituelles d'ouverture au public soit : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, les mardis de 14 h 00 à 18 h 00, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, à l'exception des dimanches et jours fériés.

Le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.plu-trilport.fr/actualites](http://www.plu-trilport.fr/actualites).  
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre mis à disposition, les adresser par écrit à la mairie de Trilport ou à l'adresse suivante : [plu@trilport.fr](mailto:plu@trilport.fr)

Dès la publication de la délibération définissant les modalités de mise à disposition du public, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier de projet de modification simplifiée n°2.  
A l'issue de la mise à disposition, un bilan sera dressé par le Maire en Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par une délibération motivée.

Le présent avis fera l'objet d'une mention dans les journaux « La Marne » et « Le Parisien », huit jours au moins avant le début de la mise à disposition.  
Ce même avis sera affiché à la mairie de Trilport.

7254395901 - AA  
**Commune de MONTHYON**  
Constatation de vacances d'immeubles  
**AVIS**

Par arrêtés du maire en date du 3 mai 2021, il a été constaté la vacance des immeubles suivants, et ce au sens de l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 :  
- Arrêté du maire n° 38/2021 : immeubles B36 « La Fosse à Poisson » (2 a 77 ca), B 439 « Montharlet » (3 a 61 ca) et D 264 « La Parodie » (3 a 02 ca). Dernier propriétaire connu : DHUIT Jules.

- Arrêté du maire n° 37/2021 : immeubles B 165 « Montharlet » (1 a 58 ca) et C 13 « La Rue Buffée » (1 a 80 ca). Dernier propriétaire connu : EMERY Hilaire.

- Arrêté du maire n° 38/2021 : immeuble ZS 38 « Montpouilleux » (2 a 37 ca). Dernier propriétaire connu : LEFÈVRE Alphonse.

- Arrêté du maire n° 39/2021 : immeuble ZS 48 « Montpouilleux » (2 a 37 ca). Dernier propriétaire connu : DUVAL Georges.

Ces arrêtés peuvent être consultés en mairie dans les conditions suivantes : lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 00.

7254468701 - AA  
**Commune de CRÉGY-LÈS-MEAUX**  
Projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°044/2021 en date du 10 mai 2021, le maire de Crégy-lès-Meaux a décidé de mettre à l'enquête publique, le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Crégy-lès-Meaux.  
A cet effet, Madame Hélène PLANQUE, exerçant la profession d'urbaniste en retraite, a été désignée par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Melun comme commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie (siège de l'enquête publique) 28, rue Jean-Jaurès, 77124 Crégy-lès-Meaux, du 7 juin 2021 au 7 juillet 2021 aux jours et heures habituelles d'ouverture soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00.  
Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie les :

- lundi 7 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 3 juillet 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 7 juillet 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur :

- le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Crégy-lès-Meaux pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- par courrier postal avant le 7 juillet 2021 à 17 h 00 à l'adresse suivante : Mairie de Crégy-lès-Meaux, à l'attention de Madame Hélène PLANQUE, commissaire-enquêteur, 28, rue Jean-Jaurès, 77124 Crégy-lès-Meaux ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete@plu@cregylsmeaux.fr](mailto:enquete@plu@cregylsmeaux.fr) avant le 7 juillet 2021 à 17 h 00.

Le commissaire-enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête.  
Ce registre sera clos à l'heure de fermeture du siège de l'enquête soit le 7 juillet 2021 à 17 h 00.  
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Crégy-lès-Meaux.  
La commune dispose d'un site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées : [www.cregylsmeaux.fr](http://www.cregylsmeaux.fr).

7253357601 - AA  
**Commune de TRILPORT**  
Projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté municipal n° 2021-xx du xx-05-2021, le maire de la commune de Trilport a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Trilport.

L'objectif de la procédure porte sur la réduction de la liste des bâtiments remarquables.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur Christophe BAYLE en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 27 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus en mairie de Trilport (siège de l'enquête publique).

Le dossier de l'enquête publique comprend :

- le dossier de révision allégée n° 1 du PLU,
- le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et consultées,
- le bilan de la concertation,
- les pièces administratives annexes.

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera disponible :

- en mairie de Trilport, 5, rue du Général-de-Gaulle, 77470 Trilport où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituelles d'ouverture soit les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, les mardis de 14 h 00 à 18 h 00, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00, à l'exception des dimanches et jours fériés.
- le projet pourra être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.plu-trilport.fr/actualites](http://www.plu-trilport.fr/actualites). Les observations pourront également être formulées à l'adresse suivante : [plu@trilport.fr](mailto:plu@trilport.fr)

- dès la publication du présent arrêté, toute personne pourra, sur sa demande, adressée au maire, et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire-enquêteur au siège de l'enquête en mairie.

Et par courriel à l'adresse suivante : [plu@trilport.fr](mailto:plu@trilport.fr), avant le 30 juin 2021 à 17 h 00.

Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique :

- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie de Trilport et publiés sur son site internet, où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
- le dossier sera soumis pour approbation au conseil municipal, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7252682901 - AA  
**Commune de SAINT-PATHUS**  
Révision générale du Plan Local d'Urbanisme  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°21-054 du 17 avril 2021, Monsieur le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, relative à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pathus. A l'issue de cette enquête publique le conseil municipal de Saint-Pathus approuvera la révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête se déroulera en mairie de Saint-Pathus du 1er juin à 9 h 00 au 30 juin 2021 à 17 h 30, aux jours et heures habituelles d'ouverture soit le lundi de 14 h 00 à 17 h 30, les mardi et mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 30.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier, comprenant l'évaluation du projet de PLU et l'avis de l'autorité environnementale, sera déposé à la mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus. Le dossier sera également consultable en mairie en version numérique sur un poste informatique privé à cet effet ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.saint-pathus.fr](http://www.saint-pathus.fr).

Madame Marie-Françoise SÉVRAIN, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie :

- lundi 7 juin 2021 de 14 h 30 à 17 h 30,
- jeudi 17 juin 2021 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 26 juin 2021 de 9 h 00 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision générale du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

mairie de Saint-Pathus, rue Saint-Antoine, 77178 Saint-Pathus ou par courriel à l'adresse suivante : [plu.enquete@stpathus.fr](mailto:plu.enquete@stpathus.fr)

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions pourront être consultés en Mairie à l'issue de l'enquête et seront également consultables sur le site internet de la commune de Saint-Pathus : [www.saint-pathus.fr](http://www.saint-pathus.fr).

Le Maire,  
Jean-Benoît PINTURIEP

## Vie des sociétés

7254093401 - VS

**JURIS DOMUS**  
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date de Bussy-Saint-Georges (77) du 3 mai 2021, il a été constitué pour 99 ans une SAS dénommée « MH CONSEIL » au capital de 3 000 euros dont le siège est à Bussy-Saint-Georges (77), 6, cour de la Belle-Cordière ayant pour objet toutes prestations de services, de conseils et d'assistance à destination de personnes physiques ou morales de droit privé ou public, dans les domaines de la construction, de l'achat, la vente, la gestion et l'exploitation de parkings et d'immeubles en général.

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient à l'utilisateur pour toutes décisions ordinaires et extraordinaires sauf pour les actions faisant l'objet d'une transmission en vertu de l'article 787 B du Code Général des Impôts, pour lesquelles les droits de vote de l'utilisateur ne s'exercent que pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

La transmission des actions de l'associé unique s'effectue librement. En cas de pluralité d'associés les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale extraordinaire, la voix du cédant étant prise en compte pour le calcul de la majorité.

Président : M. Didier PIOT demeurant à Bussy-Saint-Georges (77), 6, cour de la Belle-Cordière.  
RCS Meaux.

Pour avis.

**La Marne**  
Envoyez @ vos informations  
[redaction@journal-lamarne.fr](mailto:redaction@journal-lamarne.fr)

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date de Fublaines du 7 mai 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.  
Dénomination sociale : VALALEX.  
Siège social : 25, rue de Brinches, 77470 Fublaines.

Objet : l'acquisition, la cession, l'administration, la conservation, la disposition, la prise à bail, la location, la mise en valeur et l'exploitation, sous toutes formes et par tous moyens, de tous biens et droits immobiliers, l'édification, la construction, la transformation, la rénovation, sous toutes formes et par tous moyens, de tous biens immobiliers, la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés et affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc., la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de droits sociaux, la souscription de tout emprunt en vue de financer l'acquisition de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 ans.  
Capital social : 1 000 euros.

Gérance : M. Benoît CHABASSIER, demeurant 25, rue de Brinches, 77470 Fublaines.

Clauses relatives aux cessions de parts : toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la société au RCS Meaux.

7254188201 - VS

**HERROY**  
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros  
Siège social : 13, avenue des Vergers, 77230 DAMMARTIN-EN-GOËLE

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp à Dammartin-en-Goële du 4 mai 2021, il a été constituée une société par actions simplifiée dénommée HERROY présentant les caractéristiques suivantes :

Siège : 13, avenue des Vergers, 77230 Dammartin-en-Goële.

Durée : 99 ans depuis son immatriculation au RCS.  
Capital : 4 000 euros.

Objet : travaux du bâtiment tous corps d'état.

Droit de vote : tout associé justifiant de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : libre entre associés uniquement.

Président : M. Jean-Philippe HERCEND demeurant 13, avenue des Vergers, 77230 Dammartin-en-Goële.

La société sera immatriculée au RCS Meaux.

7254179801 - VS

**MUTUELLE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE**  
N° Siren 337 682 660  
Siège social : 39, rue du Jourdi, 74960 CRAN-GEVRIER

## AVIS

### Liste des délégués élus

Suite à l'assemblée de section Ile-de-France, nous vous informons que les délégués élus à l'assemblée générale de la MUTUELLE GÉNÉRALE DE PRÉVOYANCE sont les suivants : BERNARD Fabrice, BERNARDI Jacqueline, FAURE Frédéric, PARDOLLEAU Delphine, PAIN Catherine, TRENNEN Marie-Hélène, MARTINEZ Manuel, GILBERT Rachel, ANTOINE Philippe, CUSON Angélique, CUSON Pascal, VAZ DE MATOS Jose, BELABID Jérémy, LASSERRE Catherine, MOUCHE Virginie, TRUCHASSOU Michaël, ANGERVILLE Franck, LIMET Fabienne, BALLANGER Eric, PIERRAT Marc, SCONTRINO Olivier, SCONTRINO Thierry, PORTES Ophélie, BOULAY Catherine, DELPORTE Muriel, DUBOIS Véronique, GARCIA Christine, OUBAITA Khadija, RENAULT Stéphanie.

**ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...**

**FACILE**  
**PERTINENT**  
**PROCHE**

**CENTRALEDES MARCHÉS.COM**  
Votre prochain marché est ici

FACILE Accès simple et rapide aux informations des MARCHÉS PUBLICS  
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant à vos activités  
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

09 69 69 69 69